

Mon avenir **ici** passe par le **tri**

La collecte des déchets en Haute-Ariège évolue.
Gardez vos repères, suivez le guide !



« Nous faisons évoluer nos services pour améliorer nos comportements.

Trions plus, jetons moins !

Nous sommes tous responsables de nos montagnes. »

+ d'infos sur
www.cc-hauteariede.fr

AA
HAUTE-ARIÈGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La gestion des déchets ménagers et assimilés est un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement, mais aussi pour nos contributions financières.

En Haute-Ariège, 290 kg de déchets sont produits par an et par habitant en moyenne, ce qui représente 3 200 tonnes de déchets par an.

Sur notre territoire, les ordures ménagères sont enfouies sur le site de Berbiac sur la commune de Manses. Ce centre exploite 80 hectares pour enfouir 43 000 tonnes/an de déchets produits par toute l'Ariège (hors Couserans).

Cependant, la réglementation impose une limite d'enfouissement des déchets à 38 000 tonnes, soit 244 kg/hab/an d'ici 2025.

Malgré une augmentation des déchets triés, le résultat n'est pas encore satisfaisant.

Ne rien faire reviendrait à laisser perdurer une augmentation des déchets produits sur le territoire, mais également à tendre vers une augmentation des coûts liés à leur élimination.

C'est dans ce contexte que les élus de la Haute-Ariège ont décidé de mettre en œuvre une refonte globale du système de collecte des déchets ménagers et assimilés, avec trois objectifs :

- Réduire la quantité des déchets produits en triant mieux et en valorisant notamment les biodéchets de nos poubelles.
- Maîtriser les coûts d'élimination des déchets.
- Harmoniser le service et son financement pour tous les habitants du territoire.

Ce plan d'action est ambitieux et à la hauteur des enjeux de demain. Il nécessite une mobilisation et une implication de tous : nous devons tous réduire nos déchets et les trier correctement.

La Communauté de communes de la Haute-Ariège, de son côté, vous accompagnera dans les futurs gestes à adopter et se prépare déjà à renforcer les équipements et les systèmes de collecte.

Cette plaquette est le premier élément d'information et de sensibilisation à la nouvelle organisation qui se mettra progressivement en place au cours de l'année 2024. Elle s'accompagnera régulièrement d'actions de communication.

Je suis convaincu que c'est ensemble que nous réussirons ce pari ambitieux : préserver durablement notre territoire et plus généralement notre planète, tout en maîtrisant nos finances.

Avec mes salutations montagnardes



Alain NAUDY

*Président de la Communauté de
Communes de la Haute-Ariège*

Comment trions-nous en Haute-Ariège ?

Depuis les années 90, nous trions les déchets comme le métal, le carton, le papier, le verre. Initié en 2000, le tri des emballages ménagers s'est nettement développé. A compter de 2021, en effet, tous les emballages, quelle que soit leur matière, peuvent eux aussi être triés afin d'être recyclés. La modernisation des centres de tri des déchets et les usines de recyclage permettent de donner une seconde vie aux différents matériaux présents dans notre quotidien. Pourtant, le tri des déchets n'est pas encore systématique et certains déchets finissent dans la poubelle classique...

Que devient ma poubelle ?

290 kilos 

En Haute-Ariège, un habitant produit en moyenne **290kg** de déchets par an.

Les ordures ménagères sont collectées puis transportées à Manses pour être éliminées au centre d'enfouissement des déchets de Berbiac en Ariège. Berbiac, c'est 80 hectares exploités pour enfouir 43 000 tonnes/an de déchets produits par tout le département (hors Couserans).



En détails

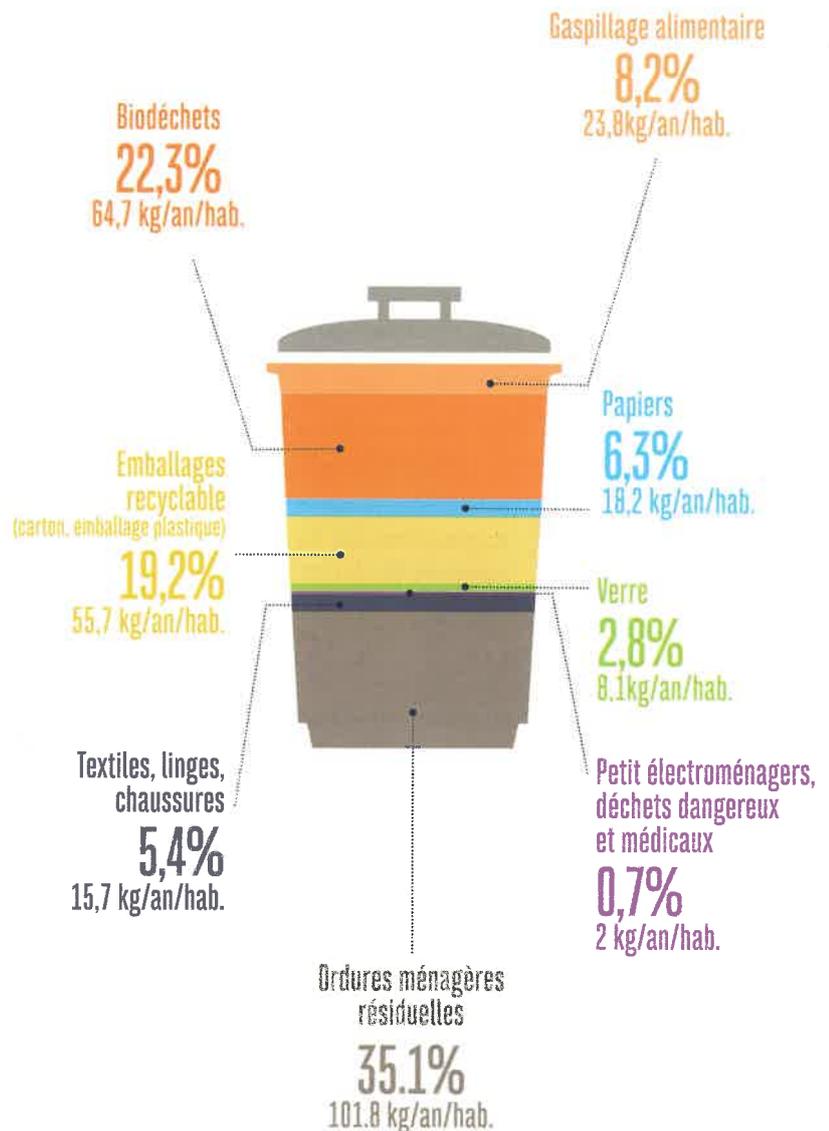
3200 Tonnes 

En 2023, nous constatons une augmentation des volumes des déchets triés mais le résultat n'est pas encore satisfaisant : **3 200 tonnes* de déchets sont enfouies chaque année.**

La production de nos déchets est fortement liée à nos modes de consommation mais aussi à la fluctuation touristique de notre territoire. En effet, chaque année, 1,2 millions de vacanciers font fortement progresser la production de déchets.

Attention : Le centre de Berbiac impose une limite d'enfouissement des déchets à 244kg/hab/an d'ici 2025... Il est donc indispensable de réduire notre production de déchets.

 - 46kg /hab/an d'ici 2025



*Données 2022 calculées pour une population référente en Haute Ariège de 11 185 hab. (ratio habitants + touristes)

Objectifs et services déployés, qu'est-ce qui va changer ?

Fin 2022, la Communauté de communes de la Haute-Ariège, en charge de la gestion des déchets ménagers, a lancé un vaste et ambitieux chantier de modernisation. A partir du dernier trimestre 2024, un nouveau service de collecte sera proposé : la majorité des habitants bénéficiera de nouveaux équipements, rassemblés en points d'apport volontaire, pour trier tous les flux de déchets. Ces changements ne s'opéreront pas de manière analogue sur l'ensemble du territoire en raison de contraintes techniques. Dans ces cas, les modes de collecte actuels seront conservés.

Nos objectifs



Maîtriser les coûts liés à l'augmentation du traitement des déchets



- Regroupement des bornes en points de collecte.
- Diffusion de consignes de tri plus claires et harmonisées pour éviter les erreurs.
- Optimisation des fréquences de collecte.



Réduire les tonnages des déchets ménagers enfouis



- Amélioration des performances de tri des déchets.
- Utilisation de composteurs pour éviter de jeter les biodéchets dans la poubelle.



« Absorber » les augmentations des volumes de déchets



- Choix de conteneurs plus grands et mieux adaptés aux variations touristiques.



Faciliter le tri et la valorisation des déchets



- Toutes les solutions de tri regroupées en un seul point dans chaque village.
- Valorisation des biodéchets grâce aux composteurs et à une gestion raisonnée des déchets verts.



Harmoniser le service sur l'ensemble du territoire



- Transfert de la compétence collecte des déchets du Smectom du Plantaurel à la CCHA dans la Vallée d'Auzat-Vicdessos.
- Généralisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire pour financer le service.

Comment cette nouvelle gestion des déchets se met-elle en place ?

Afin de maîtriser les coûts du service de collecte des déchets, la Communauté de communes simplifie les circuits de collecte en points d'apport volontaire et harmonise son service pour tous les habitants.

En pratique



Suppression du sac jaune
1 CAISSETTE JAUNE OU
1 SAC RÉUTILISABLE À VIDER
 dans les bornes d'emballages
 en point d'apport volontaire

Suppression de la collecte des
déchets verts par la CCHA
BROYAGE DES VÉGÉTAUX
 dans les communes

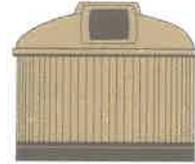


Nos
principales
évolutions
 vers une gestion
 plus raisonnée

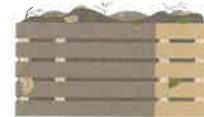


Accompagnement des
habitants pour une
GESTION RAISONNÉE
 du jardin

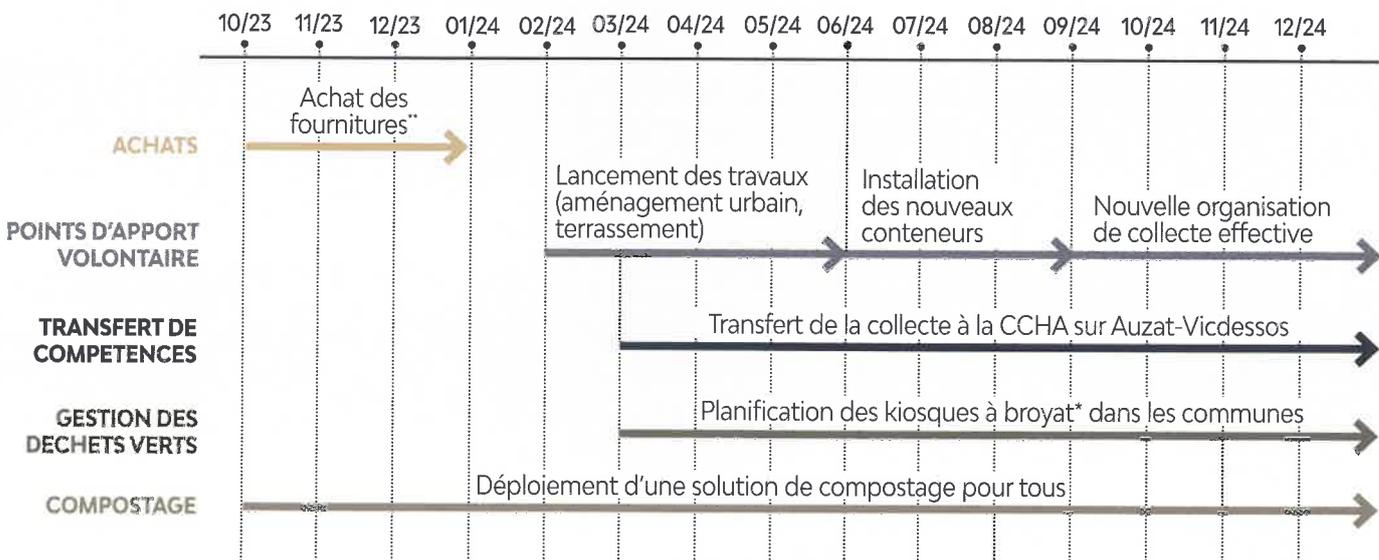
Suppression des bacs roulants
BORNES EN POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE
 pour tous les flux de déchets



Installation d'aires de
compostage dans tous les villages
 Transformez les **BIODÉCHETS**
EN COMPOST!



Les étapes de la nouvelle organisation



* nouveau service de gestion de proximité des déchets verts des particuliers.
 ** camions, bornes de tri des déchets, broyeur, composteurs

LE SAVIEZ-VOUS ?

La taxe (TEOM ou REOM) payée par les ménages, devrait normalement financer 100% du service !

Il faut agir dès maintenant pour limiter l'augmentation de la facture !

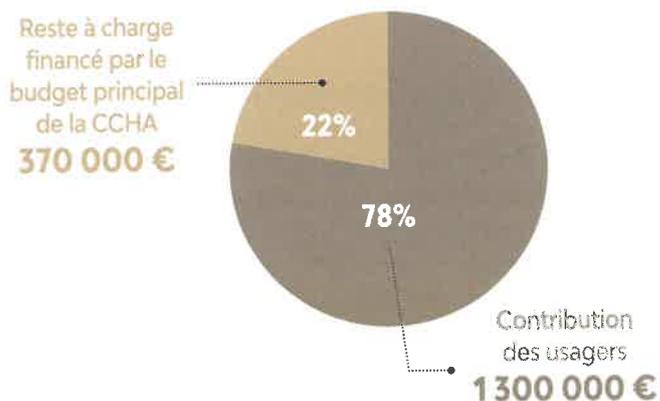
La gestion des déchets, à quel coût ?

Avoir conscience de l'impact de la gestion des déchets sur nos portefeuilles, c'est comprendre combien il est essentiel d'agir, chacun à son échelle pour un meilleur tri et une réduction de nos déchets. Habitants, vacanciers, professionnels, nous sommes tous concernés !

Notre situation actuelle

En Haute Ariège, la gestion des déchets est financée par les contributions des habitants (TEOM ou REOM) d'une part, et par le budget principal de la communauté de communes d'autre part. **Le coût de revient pour un habitant de Haute Ariège est en moyenne de 233€/an.**

Coût du service en 2022
1 670 000 €



Une taxe homogène sur tout le territoire

Tout déchet, dangereux ou non, produit par les particuliers (résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts) et assimilés (déchet, autre que ménager, qui peut être collecté et traité facilement) doivent être collectés et traités. Pour financer ce service, vous payez actuellement, selon votre commune, une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM). En 2024, la CCHA va généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de façon homogène sur l'ensemble du territoire.

Comment est calculée la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à-dire la moitié de la valeur locative cadastrale (loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée). Vous trouverez le montant de la taxe sur votre avis d'impôt foncier.

	en 2023	en 2024	en 2029
Donezan	Redevance 105€/foyer	Taxe 9.26%	Unification progressive des taux existants de TEOM vers un taux moyen pondéré estimé à 8.57% en l'état des données disponibles
Auzat-Vicdessos	Taxe 11.23%	Taxe 10.96%	
Siguer	Taxe 6.89%	Taxe 7.06%	
Vallée d'Ax	Taxe 8%	Taxe 8.06%	

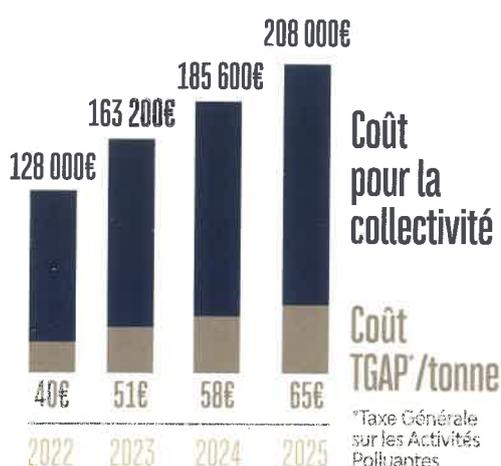
Exemple de calcul pour un habitant :

Valeur locative du logement divisé par 2 = Base ; **Base x taux voté de la taxe = tarif de la TEOM**
Pour un logement d'une valeur locative de 3000€, La base d'imposition est de 3000/2= 1500€
Montant de TEOM pour l'utilisateur **1500€ x 8.57% = 128,55€/ an**

Qu'est-ce qui va impacter nos portefeuilles à l'avenir ?



Une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est due à l'Etat. En 2023, pour chaque tonne de déchets enfouie, une taxe de 51€ s'applique. Mais attention, **le coût de traitement de nos déchets va devenir de plus en plus cher** : la TGAP s'élèvera à 65€ /t en 2025, ainsi, si notre production des déchets est constante, soit 3200 tonnes/an, le coût du service sera augmenté de 44 800€. Cela représente une évolution de 27% qui va impacter les ménages et le financement du service dans les 2 ans à venir.



La capacité d'enfouissement de nos déchets à Berbiac se limitera à 244kg/hab/an d'ici 2025. Il faudrait donc réduire notre production de déchets de 46kg/hab/an.

En cas de dépassement des limites de stockage imposées à Berbiac, les déchets devront être transportés vers des sites de traitement à l'extérieur du département avec des coûts plus élevés.



50% DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS SONT DES MATIÈRES PREMIÈRES

La société de consommation dans laquelle nous vivons nous pousse à utiliser de nombreux emballages et des solutions de consommation « faciles » qui créent des déchets en augmentation. **Il est urgent d'améliorer notre façon de consommer et indispensable de trier nos déchets** (emballages, verre, biodéchets...).

Chacun de nous doit être acteur !

Si nous participons tous activement à réduire notre production de déchets, la collectivité sera en capacité de limiter la hausse de la facture des ménages en 2025, et nos montagnes resteront préservées. **On compte sur votre implication !**

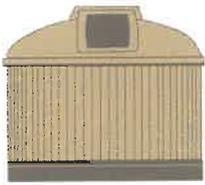
La prévention et le tri sélectif des déchets permettent :

- d'**éviter** le gaspillage
- de **limiter** les pollutions
- d'**assurer** le recyclage en transformant certains déchets en nouveaux objets
- d'**économiser** les ressources naturelles
- de **maîtriser** l'augmentation des dépenses du traitement des déchets pour les collectivités !

Quels sont les nouveaux équipements de collecte des déchets ?

Pour faciliter le tri de nos déchets ménagers (emballages, verre, papier, carton et ordures ménagères), de nouveaux équipements vont être installés sur le territoire :

Des modèles adaptés au territoire



Plus de **600 bornes aériennes** seront installées dans nos villages. Ces points de collecte seront aménagés afin de garantir leur intégration dans le paysage et préserver l'esthétique du village.

75 bornes enterrées et semi-enterrées seront installées principalement dans les stations de ski et les centres urbains. Elles nécessitent des travaux d'aménagement et un investissement plus important.

NB : Certaines communes (Tignac ; Vaychis et haut de Savignac-Les-Ormeaux ; Bazerques ; Orus ; zone à Mérens-Les-Vals) devront conserver les bacs de regroupement actuels en raison de l'accès aux villages impossible avec le camion grue.

CAS PARTICULIER

La collecte des ordures ménagères en point de regroupement (bac roulant) est maintenue et le camion benne à ordures ménagères est conservé pour assurer la collecte des déchets dans les sept communes du Donezan. Cependant, certains points de collecte seront supprimés (accès difficiles) ou modifiés afin d'optimiser les circuits de collecte. Le maillage des bornes aériennes emballages sera complété afin de regrouper le maximum de flux sur les points de collecte.

Faciliter le tri

Un code couleur uniforme pour bien se repérer et des consignes de tri claires seront affichés sur chaque borne

- Tous les emballages dans la **borne jaune**
- Les cartons dans la **borne marron**
- Les ordures ménagères dans la **borne noire**
- Les papiers dans la **borne bleue**
- Le verre dans la **borne verte**

Les bornes seront choisies selon des critères techniques qui faciliteront l'accès (l'espace d'ouverture et la hauteur des trappes seront mieux adaptées)



À ce jour, les nombreux points de collecte des déchets en bac de regroupement sont vétustes, leur capacité de stockage est insuffisante et les camions de collecte sont trop anciens. La CCHA saisit l'opportunité d'acheter de nouveaux containers mieux adaptés et s'équipe de nouveaux camions grues spécifiques pour pouvoir collecter ces bornes.

Le coût d'investissement

2,3 millions d'€ /

700 000 € /

Grâce à ce nouveau mode de collecte, la collectivité maîtrise les coûts et réalise une **économie de 110 000€/an**

- Des circuits et des fréquences de collecte optimisés
- Des frais de maintenance diminués
- Des économies de carburant
- Un redéploiement des compétences des agents

Situation des points d'apport volontaire

Trier TOUS LES DÉCHETS

Une fois les travaux réalisés sur l'ensemble du territoire, chaque village bénéficiera d'au moins un point de collecte où les habitants pourront porter et trier tous leurs déchets ménagers quotidiens. Selon les espaces disponibles, les points de collecte pourront proposer au minimum 2 bornes (ordures ménagères et emballages), voire le tri de l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères, emballages, papier, carton et verre).

NB : Les bornes de tri du verre restent volontairement éloignées des centres villages pour éviter les nuisances sonores engendrées lors des dépôts et du vidage de la borne.



Le maillage des nouveaux points de collecte est favorisé selon 3 critères

→ **Permettre** à tous les foyers de disposer d'un point de collecte à proximité de leur domicile, dans une distance n'excédant pas 300 mètres.

→ **Faciliter** l'accès des camions de collecte

→ **Optimiser** les circuits et les fréquences de collecte

NB : Pour les personnes isolées et peu mobiles, nous comptons sur l'engagement de tous pour développer des solutions d'entraide. Le cas échéant, la CCHA et les communes seront à votre écoute pour réfléchir à la mise en place d'un service adapté.

Bornes de collecte des déchets vont être réparties sur l'ensemble de la Haute-Ariège en point d'apport volontaire (PAV), (soit une diminution de 59% des points par rapport aux 862 points de collecte existants).

NB : la mise en place des nouvelles bornes entraîne donc la suppression des points de collecte actuels en bacs roulants.

L'installation de ces nouveaux points de collecte permet d'augmenter le volume de stockage des déchets afin d'éviter la saturation des bacs lors des fréquentations touristiques, ou de laisser des sites dégradés avec des déchets répandus au sol.



de **138L/hab** vers **204L/hab**
de **1030m³** vers **1515m³**

Quid des autres déchets ?

Les déchets spécifiques (textiles, ampoules, batteries, piles, huile de vidange, gravats, ameublement...) doivent toujours être transportés en déchèterie et triés dans les filières adaptées. Les biodéchets (résidus de cuisine, de table et de jardin), quant à eux, devront être traités séparément.



Pourquoi trier nos biodéchets ?

Organiques et biodégradables, les biodéchets comprennent les déchets verts (de jardin ou de parc), et ceux issus des déchets alimentaires de préparation ou des restes de repas* (dont le gaspillage alimentaire).

Nous sommes donc tous concernés par leur tri car nous produisons tous des biodéchets !



Trier ses biodéchets devient obligatoire !

En Haute-Ariège, les déchets putrescibles représentent en moyenne 30% de nos ordures ménagères (poubelle noire), cela représente plus de 900 tonnes de biodéchets enfouis chaque année pour rien !

À partir du **31 décembre 2023**, il sera désormais **interdit de jeter des déchets organiques biodégradables** dans la poubelle d'ordures ménagères*.

*article 88 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC-2020)

Une solution, le compostage !

Les biodéchets et les végétaux sont une ressource indispensable pour protéger et nourrir les sols ! En les valorisant, vous contribuez à :



Réduire les volumes des biodéchets de nos poubelles : on estime qu'actuellement 1/3 de nos poubelles sont remplies de biodéchets. Les trier, c'est donc jeter moins souvent la poubelle d'ordures ménagères, mais aussi éviter les mauvaises odeurs liées à la fermentation de ces déchets.



Réduire notre impact écologique : les volumes apportés en déchèterie sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et leur transport laisse une empreinte carbone.



Créer un engrais naturel pour vos plantations



Réduire les coûts de traitement : Les biodéchets sont essentiellement composés d'eau... et l'eau, ça pèse lourd ! Les jeter dans la poubelle et les enfouir revient finalement à enterrer de l'eau ! Ce qui contribue largement à faire augmenter la facture.



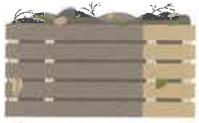
Limiter les effets de la sécheresse des sols

* Ménages, restaurants / traiteurs, magasins de vente au détail ou usines de transformation de denrées alimentaires... sont tous producteurs de biodéchets.

La Haute-Ariège, territoire engagé !

Des solutions existent déjà sur notre territoire pour permettre à chacun de soustraire les biodéchets des poubelles des ordures ménagères.

Depuis 2021, la Communauté de communes de la Haute Ariège a développé un service permettant à chacun de trier et valoriser ses biodéchets :

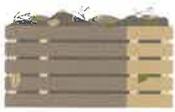
25 sites 
de **compostage partagé**

installés dans les quartiers, aux pieds des résidences,
dans les établissements scolaires et les collectivités.

+ de 1000 
FOYERS ÉQUIPÉS
de composteurs individuels

Tous ensemble, allons plus loin dans le tri des biodéchets !

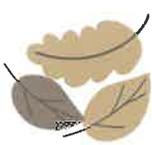
La CCHA va amplifier son engagement pour le compostage et le tri des déchets verts. Voici les actions mises en place pour vous accompagner pas à pas dans cette pratique :

Création de
50 aires 
de compostage
dans les villages d'ici 2026

Campagnes de vente de
composteurs
individuels 
et suivi de la pratique

Mobilisation d'un 
réseau de référents
de sites de compostage
(formations, rencontres)

Animation d'ateliers, de stands
d'information dans les communes pour
apprendre à réduire 
nos déchets de jardin et découvrir les
différentes solutions de compostage

Opérations de
broyage des végétaux 
près de chez vous
(organisées avec les communes)

Opportunité donnée aux particuliers de
récupérer du broyat
et du compost 

Réduisez vos déchets ! Compostez !

En Haute-Ariège,
nos épluchures,
nos restes de repas et
nos déchets de jardin
représentent **1/3 de
notre poubelle**, soit
91.50kg/hab/an !



Vous habitez sur le territoire de la Communauté des communes de la Haute-Ariège ?
Il existe plusieurs solutions pour composter vos biodéchets* :



Achetez votre
kit complet
composteur
individuel
+ bioseau +
mélangeur à 8€



Participer
gratuitement
à l'un des sites
de compostage
partagé dans
votre commune



Participez à la vie locale de
votre village et bénéficiez
d'une formation gratuite
pour devenir « Référent de
site » de l'aire de compostage
de votre quartier/résidence !

Toutes les infos au 06 77 53 27 50 et sur
reduisonsnosdechets@cc-hauteariege.fr

* Tous les déchets biodégradables de cuisine et restes de repas.